

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2192

présenté par
M. Alfandari

ARTICLE 3

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« définies à l'article L. 211-2 du présent code »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.